



AMÉNAGEMENT ET GESTION DES ESPACES

Pépinière départementale

OBJECTIF

Favoriser l'embellissement et participer à la lutte contre le changement climatique à travers la création d'espaces verts et la réalisation de plantation, par les communes.



ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ

- ✓ Aide à la décision et à la conception d'espaces verts ou projets d'embellissement (essences d'origine locale privilégiées, démarche « zéro phyto »).
- ✓ Fourniture gratuite de plants aux communes pour la réalisation de leurs projets (production « bio »).

Service Foncier rural, Agriculture et Agroalimentaire :

04 68 85 82 42 - pepinieredepartementale@cd66.fr